

**SAINT-JEAN  
LIGOURE**  
une commune riche d'histoire(s)

**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Chabatz d'entrar

Revue municipale

Février 2023

N° 93



Photo ci-dessus : Raymond POULIDOR, Champion cycliste Haut-Viennois.

Photo de gauche : à gauche, Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller Départemental et au centre J-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Quel bel hommage rendu à notre ancien champion cycliste dont la renommée a largement dépassé les limites du 87 ! Dimanche 9 octobre 2022, un circuit portant son nom a été inauguré au lac de Vassivière, en présence d'un nombreux public et de personnalités de l'ex région Limousin. Parmi celles-ci on notait la présence de Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, et de Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller Départemental qui n'ont pas hésité à enfourcher leur « petite reine » afin de célébrer notre champion, notre « Poupou » que nous n'oublions pas. Tous deux sillonnent régulièrement les principales routes du Département et la plupart des voies communales de l'ex canton de Pierre-Buffière n'ont plus de secret pour eux ... c'est à cela que l'on reconnaît les élus de terrain !



# Le mot du Maire

*Madame, Monsieur, Chers administrés,*

Cette année 2023 débute sur de grandes incertitudes. Tous les Pays de la planète subissent de nombreuses difficultés parmi lesquelles la crise sanitaire dont nous aurions tords de croire que celle-ci est dernière nous, une guerre en Ukraine à l'issue incertaine, aux portes de l'Europe, une inflation galopante qui touche tous les secteurs, de grandes questions liées aux énergies, sans occulter la crise climatique bien ressentie. Tout comme le vôtre, les budgets communaux subissent de plein fouet ces différents dérèglements. Ceux-ci font l'objet de toute l'attention de vos élus qui examinent leur évolution grâce à une situation budgétaire mensuelle. Pour autant, nous ne baissons pas les bras, ... bien au contraire ! Cette année 2023 est marquée par la mise en service de la nouvelle cuisine scolaire enfin achevée. Les premiers repas ont été confectionnés le 19 janvier dernier. En pages intérieures, vous pourrez découvrir les différentes étapes de la construction, ainsi qu'un clin d'œil au passé avec deux photos de l'ancien petit réfectoire autrefois utilisé avant son extension dans les locaux que vous connaissez. Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de la cérémonie des vœux, si l'on comptabilise la mise aux normes des salles de classes, de la cour, la réalisation du restaurant et de la cuisine scolaire, votre municipalité a investi près d'un million d'euros depuis 2001 ! Cela démontre – si besoin était – la volonté forte de la municipalité de donner à son école Publique et laïque les meilleures conditions d'apprentissages.

Ce chantier achevé, le Conseil municipal travaille avec l'ardeur que vous lui connaissez sur de nombreux autres : sans aucun doute, 2023 sera l'année la plus chargée de la mandature. Le budget que je présenterai au vote lors de la séance du Conseil municipal de mars sera incontestablement le plus élevé depuis 2008, avec une section d'investissement qui devrait dépasser les 700.000,00€. Nous venons de décider de l'achat de la maison de nos anciens épiciers hélas disparus : Denise et Georges MACAUD, après avoir trouvé un accord financier convenable. Gouverner, c'est prévoir l'avenir ! Sans cet achat, à l'issue de l'aménagement de trois « pieds à terre » commerciaux dans l'ancien fournil, notre collectivité n'aurait plus eu de locaux à offrir à des activités économiques. Depuis début janvier, nous préparons l'appel d'offres qui permettra de sélectionner les entreprises qui auront la charge de mettre aux normes nos futurs commerces : un salon de coiffure « adultes et enfants » qui sera tenu par Marine JASSIN. Pauline COURTOIS, notre diététicienne et magnétiseuse va disposer d'un espace de vente de produits en lien avec ses activités.



L'adressage des habitations touche au but et nous allons pouvoir lancer la consultation en vue de l'achat des panneaux des lieux-dits et les plaques de numéros.

Le nouveau jeu pour enfants du parc de la Mairie est annoncé pour le printemps. Les plus jeunes d'entre nous vont pouvoir à nouveau s'amuser dans cet espace vert reposant, grâce à l'installation d'un équipement qui fait un « clin d'œil » à nos agriculteurs.

Le chantier du remplacement de l'ensemble des lanternes de l'éclairage Public est lui aussi ouvert avec une prévision de mise en service au deuxième semestre 2023. Saint-Jean-Ligoure a fait le choix de ne pas éteindre totalement son éclairage avec pour mots d'ordre : « de la sobriété tout en conservant la sécurité des usagers de la route ». Nous allons abaisser la puissance afin d'obtenir une luminosité de « nuit de pleine lune ». L'économie d'énergie devrait ainsi atteindre 70 à 80% de notre consommation actuelle qui représente 32% de la facture annuelle globale d'électricité.

Pour mener à bien tous ces chantiers coûteux sans trop s'endetter, nous avons systématiquement demandé des subventions auprès de tous nos partenaires financiers habituels parmi lesquels le Conseil Départemental qui est présent dans tous nos plans de financements et de façon conséquente. Le Conseil municipal remercie chaleureusement l'assemblée Départementale pour cette participation particulièrement généreuse pour la Commune de Saint-Jean-Ligoure.

Le 27 mars 2023 sera marqué par l'arrivée de la fibre internet que vous pourrez enfin utiliser. Une permanence d'information est prévue pour toutes les personnes désireuses de renseignements.

Comme vous le voyez, fidèle à son slogan, « Pour vous, Chaque jour, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime »

Avant d'achever cet édito, je voudrais adresser mes plus sincères remerciements aux personnels communaux qui aident à la mise en œuvre du projet municipal ainsi que mes fidèles élu.e.s qui ne ménagent pas leur énergie, chaque jour, pour que toutes ces réalisations voient le jour. Soyez assuré.e de notre total engagement à vous servir au mieux.

Bien respectueusement,

*Didier Marcellaud.*





# L'état civil



**Noah DESMARIS,**  
est arrivé le 1 décembre 2022 dans le foyer  
de **Mylène HEMAR** et de **Nicolas DESMARIS,**  
au lieu-dit « La Pouyade ».

**Talia SOUPRAYANE,**  
est arrivée le 21 décembre 2022 dans le foyer  
de **Florence VENOUCETTIAR** et de  
**Sivakumar SOUPRAYANE** avenue des Erables.



*Nous adressons nos félicitations aux parents et  
tous nos vœux de bonheur et de prospérité à  
leurs enfants.*



**Madame Clémentine CLERGEOT,** épouse  
DUVAL demeurant à Donneville (Haute-  
Garonne) est décédée le 4 janvier 2023.

*Nous adressons nos sincères  
condoléances à leurs familles et  
nous prenons part à leur peine.*





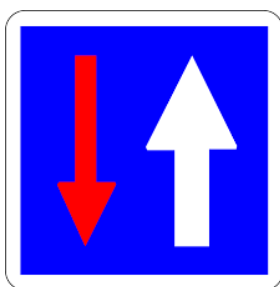
# Quoi de neuf ?

## PONT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD N°15

Voici quelques années, notre commune avait déjà demandé aux services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne de poser des flèches prioritaires sur le pont de la route du Vigen (à la sortie du bourg) et sur celui enjambant la Briance, à Chalusset.



Nous avons demandé qu'il en soit fait de même pour le pont étroit situé sur le RD15, en direction de Nexon, entre les lieux-dits « Leycuras » et « Les champs ».



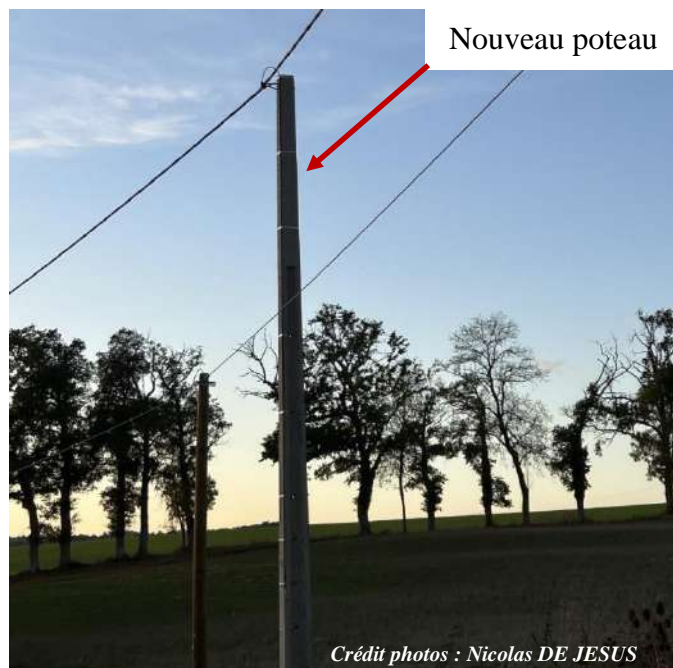
En effet, cet ouvrage est dangereux et plusieurs accidents se sont déjà produits dans ce secteur.

Cela devrait permettre de faire ralentir

les usagers de la route dans cette zone.

## LE POTEAU ELECTRIQUE A ETE REMPLACE SUR LE RD15

Rappelez-vous, la municipalité était intervenue afin de faire procéder au remplacement du poteau électrique situé sur la route Départementale RD N°15 entre « la Charrière » et l'entrée du bourg. Celui-ci menaçait de tomber sur la voirie.



Le remplacement a été fait en septembre 2022 par les équipes d'Enedis que la municipalité remercie pour leur rapidité d'intervention.

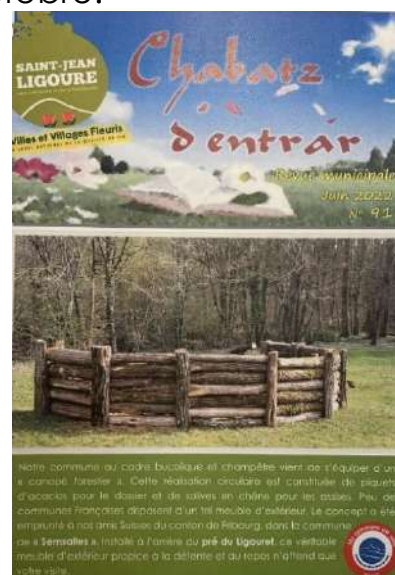
## COMBIEN COÛTE « CHABATZ D'ENTRAR » ?

Votre revue municipale « Chabatz d'Entrar » paraît trois fois par an, en février, juin et octobre.

Chaque édition compte 60 pages qui correspondent à 60 heures de travail de la part des bénévoles qui le fabriquent.

Un journal coûte environ 1.500,00€ T.T.C.

Cela comprend l'achat du papier ainsi que l'impression. Comme vous avez pu vous en apercevoir, désormais il est édité en quasi-totalité en couleur.



# Quoi de neuf ?

A cela, nous devons rajouter les frais de distribution par les services de La Poste. Ce document a un coût, mais il fait l'unanimité des générations qui l'apprécient et nous demandent de poursuivre sa parution sous format « papier ». Il faut dire que de nombreux foyers possèdent toute la collection. Compte tenu des frais, **la version imprimée est uniquement destinée aux foyers de notre commune**. Les personnes extérieures à notre localité peuvent le découvrir sur le site internet de Saint-Jean-Ligoure.

## LIVRET DE PRESENTATION DE NOS ECOLES

**Le fonctionnement des trois écoles de notre regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) est encore trop méconnu de certains d'entre nous.** A cet effet, les membres de la commission en charge du fonctionnement des services périscolaires ont décidé de réaliser un livret présentant les nombreux services et prestations proposés aux enfants et aux familles.



C'est **Céline CHEYRONNAUD, Adjointe aux affaires scolaire de Saint-Jean-Ligoure** qui a assuré avec beaucoup de talent la conception de la plaquette. Ce document sera disponible en Mairie pour les nouveaux habitants ; mais il n'est pas inutile de le feuilleter par les parents déjà utilisateurs des services scolaires. Nous lui devons également le document présentant le fleurissement de notre centre-bourg qui a été remarqué par les membres du jury de fleurissement. C'est toujours **Céline** qui a mis en œuvre le diaporama qui a été présenté lors de la cérémonie des vœux à la population.

**... Merci Céline !**

## DON DE FEUILLES DE PAPIER

Au mois de novembre 2022, un généreux donateur a contacté Monsieur le Maire et lui a proposé un don de feuilles de papier en format A4 et en format A3 a destination des services administratifs de la Mairie.

C'est ainsi qu'ont été récupérées 58000 feuilles A3 et 52500 feuilles A4. Le montant de ce don est estimé à la somme d'environ 3.300,00€.

La municipalité remercie chaleureusement Yannick d'avoir pensé à notre petite commune.



*Crédit photos : Nicolas DE JESUS*



# Quoi de neuf ?

## CERTAINS LOCAUX COMMUNAUX NE SONT PAS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Cela paraît pourtant logique, mais il semble cependant nécessaire de rappeler que si certains locaux propriété de la commune sont à la disposition du public tels que la Mairie, l'Eglise, la salle des fêtes et la salle associative « Pradou », il n'en est pas de même pour d'autres.



La cuisine scolaire et son restaurant nécessitent un niveau d'hygiène interdisant l'accès à toute personne sauf pour l'employé responsable du site : **Aurélien RAINEIX**. Ces derniers mois, un parent a réclamé avec insistance qu'on lui serve le café : le réfectoire et la cuisine scolaire n'assurent pas ce type de service !



Le local technique et l'intérieur de son enceinte sont également concernés par cette disposition : seuls les employés des services techniques (**actuellement, Georges MARTIN et Benoit ROUGIER**)

sont utilisateurs de cette zone pour des raisons de sécurité évidentes.

Un affichage spécifique à l'entrée des sites concernés va être apposé et **un signalement a été effectué auprès des autorités compétentes.**

## REOUVERTURE DE LA SALLE DES FETES A LA LOCATION

Les travaux de construction de la nouvelle cuisine scolaire ont pris fin fin janvier 2023. Les enfants ayant réintégré



*Crédit photos : Nicolas DE JESUS*

leur réfectoire et le nouvel équipement, la salle des fêtes est à nouveau disponible à la location.

Les services des finances publiques de saint-Yrieix-la-Perche dont nous dépendons nous demandent désormais de rédiger un bail locatif en deux exemplaires et vous devez fournir une attestation d'assurance.





# L'Agenda de vos Élus



## 2022 - SEPTEMBRE

10-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
10-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
12-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous employée municipale	Cheyronnaud
15-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
15-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Repas avec les enfants de l'école	Cheyronnaud
16-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec l'entreprise France Paratonnerres	Marcellaud - De Jesus.
17-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
19-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service restauration	Cheyronnaud
19-sept.	Pierre-Buffière	Réunion construction Centre de Secours Pompiers	Marcellaud - Cheyronnaud
20-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service restauration	Cheyronnaud
22-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
23-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail sur l'adressage des habitations	Marcellaud - De Jesus.
24-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud
25-sept.	Panazol	Festival de l'élevage - Edition 2022	Marcellaud - De Jesus.
26-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service restauration	Cheyronnaud
27-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement service restauration	Cheyronnaud
27-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
28-sept.	Meilhac	Conseil communautaire	Cheyronnaud
29-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
30-sept.	Pierre-Buffière	Audition suite à conflit de voisinage - Brigade de Gendarmerie	Marcellaud

## 2022 - OCTOBRE

01-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud
03-oct.	Pierre-Buffière	Visite collège Fernand Lagrange fin travaux de rénovation	Bouilhaguet - Cheyronnaud
04-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion comité des fêtes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
04-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma Ciné Plus Limousin	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
05-oct.	Nexon	C.I.A.S	Cheyronnaud
06-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
06-oct.	Saint-Priest-Ligoure	Assemblée générale association Parents d'Elèves	Cheyronnaud
08-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-oct.	Saint-Priest-Ligoure	Rencontre avec Mr le Président du Syndicat des Etangs 87	Marcellaud - De Jesus.
11-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail sur l'adressage des habitations	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
13-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
14-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec le service de réparation pénale	Marcellaud - De Jesus.
14-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion syndicat énergies Hte-Vienne / choix lanternes led	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
14-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir le compte rendu de séance
15-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
17-oct.	Limoges	Réunion départementale Education Nationale	Cheyronnaud
19-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Enedis	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
20-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
20-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil des écoles R.P.I	Cheyronnaud
21-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Démolition du cabanon bois de l'Avenue des Tilleuls	De Jesus
21-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Monsieur le trésorier des finances Publiques	Marcellaud - Cheyronnaud
21-oct.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec un couple d'administrés	Marcellaud - De Jesus.
21-oct.	Saint-Priest-Ligoure	Concert au comptoir associatif	Marcellaud - De Jesus.
22-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
23-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec la Gendarmerie Nationale	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
23-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Accueil jeunes mesure d'aide et de réparation pénale	Cheyronnaud - De Jesus

# L'Agenda de vos Élus (suite)



26-oct.	Janailhac	Réunion de travail livret accueil R.P.I	Cheyronnaud
26-oct.	Limoges	Conseil Départemental - Réunion gestion lac de St Pardoux	Marcellaud
28-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Visite d'une installation avec la commission de sécurité	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus.
28-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
29-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud
31-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Entretien d'embauche employé service périscolaire	Cheyronnaud

## 2022 - NOVEMBRE

02-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Déménagement cantine scolaire	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
02-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Appel gendarmerie cambriolages rue des myosotis.	Cheyronnaud
03-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Présentation fonction et locaux nouvelle employée	Cheyronnaud
04-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
05-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud
06-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail réalisation diaporama cérémonie des vœux	Marcellaud - Cheyronnaud
08-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion SABV	Cheyronnaud
08-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Commission R.P.I	Marcellaud - Cheyronnaud
11-nov.	Janailhac	Cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
11-nov.	Saint-Priest-Ligoure	Cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
11-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Dell'Isola, Deconchat, Lebraud, Bouilhaguet
12-nov.	Saint-Pardoux	Challenge Départemental pêche Henri Hermet	Marcellaud
12-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud
14-nov.	Pierre-Buffière	Assemblée Générale Rétro Racing Club	Marcellaud - De Jesus
16-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Séance travail livret RPI	Cheyronnaud
17-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
18-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Suivi budgétaire de la commune	Marcellaud
19-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle
20-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec la Gendarmerie Nationale	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
20-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Remise prix Trail de la Briance	Bouilhaguet - Reyrolle - Cheyronnaud
21-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Entreprise AJIS 87	Cheyronnaud
21-nov.	Pageas	Conseil communautaire	Cheyronnaud
23-nov.	Paris	Salon des Maires	Marcellaud - De Jesus
24-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion chantier construction de la cuisine scolaire	Cheyronnaud
24-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion construction centre de secours Nexon	Cheyronnaud
26-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Vignaud
26-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail installation d'une coiffeuse à Saint-Jean-Ligoure	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
27-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail journal, diaporama, et dossier de subvention	Marcellaud - Cheyronnaud
28-nov.	Pierre-Buffière	Réunion construction du futur centre de secours des pompiers	Marcellaud - Cheyronnaud
29-nov.	Limoges	Réunion de travail avec J-C Leblois Prés. CD87 et Fédé de pêche 87	Marcellaud - De Jesus

## 2022 - DECEMBRE

02-déc.	<b>St-Yrieix-La-Perche</b>	Matinée parrainage Mission Locale	Cheyronnaud
02-déc.	<b>Limoges</b>	Gendarmerie Ste Geneviève	Cheyronnaud
03-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud
09-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Cons. Déptal 87 - Vélo route	Marcellaud - De Jesus
09-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Point sur la téléphonie de la Mairie avec opérateur Orange	Marcellaud - De Jesus
10-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
10-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
12-déc.	Pierre-Buffière	Réunion centre de secours de Pierre-Buffière	Marcellaud - Cheyronnaud

# L'Agenda de vos Élus (suite)



13-déc.	Saint-Priest-Ligoure	Préparation des chocolats de Noël des écoles	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
16-déc.	Le Vigen	Inaugurations	Cheyronnaud
16-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion adressage postal	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
17-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
18-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail implantation panneaux de voirie	Marcellaud - De Jesus
20-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion point vente terrains Lotissement de La Veyssière	Marcellaud - De Jesus
20-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Séances de cinéma	Cheyronnaud
23-déc.	Saint-Paul	Inauguration plan d'eau	Marcellaud - De Jesus
24-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
31-déc.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	

## 2023 - JANVIER

06-janv.	Nexon	Subventions aux communes du Cons. Départemental 87	Cheyronnaud
07-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-janv.	Janailhac	Cérémonie des vœux à la population	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
13-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie d'obsèque de Clémentine Clergeot	Cheyronnaud
13-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion arrivée de la fibre fin mars 2023	Marcellaud - De Jesus
14-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud
14-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
14-janv.	Limoges	Repas d'équipe municipale	
14-janv.	Saint-Priest-Ligoure	Cérémonie des vœux à la population	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
14-janv.	Pierre-Buffière	Sainte barbe des pomiers de pierre-Buffière	Marcellaud - De Jesus
15-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets communaux	Marcellaud
18-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail diaporama de la cérémonie des vœux	Marcellaud - Cheyronnaud
21-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
21-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail budgets communaux	Marcellaud
23-janv.	Saint-Priest-Ligoure	Rencontre avec Mr l'inspecteur de l'Education Nationale	Marcellaud
26-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Réception des travaux de la cuisine scolaire	Marcellaud
27-janv.	Boisseuil	Cérémonie des vœux à la population	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Dcheyronnaud - De Jesus
28-janv.	Saint-Paul	Cérémonie des vœux à la population	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
29-janv.	Limoges	Réception de panneaux de la voirie Communale et de la vitre	De Jesus
30-janv.	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement d'une vitre du camion de la Commune	De Jesus







## L'AUTOMNE S'EST INVITE A LA CANTINE !

Aurélien, notre chef cuisinier de la cantine scolaire a organisé un concours de dessins sur le thème de l'automne. De très belles productions ont été réalisées. Trois artistes en herbe se sont démarqués et ont chacun reçu un prix et une place de cinéma Ciné+. Celle-ci leur a été offerte par monsieur le Maire et ses adjoints.



Charlize



Noémie



**Bravo à tous les artistes !**



Lyam



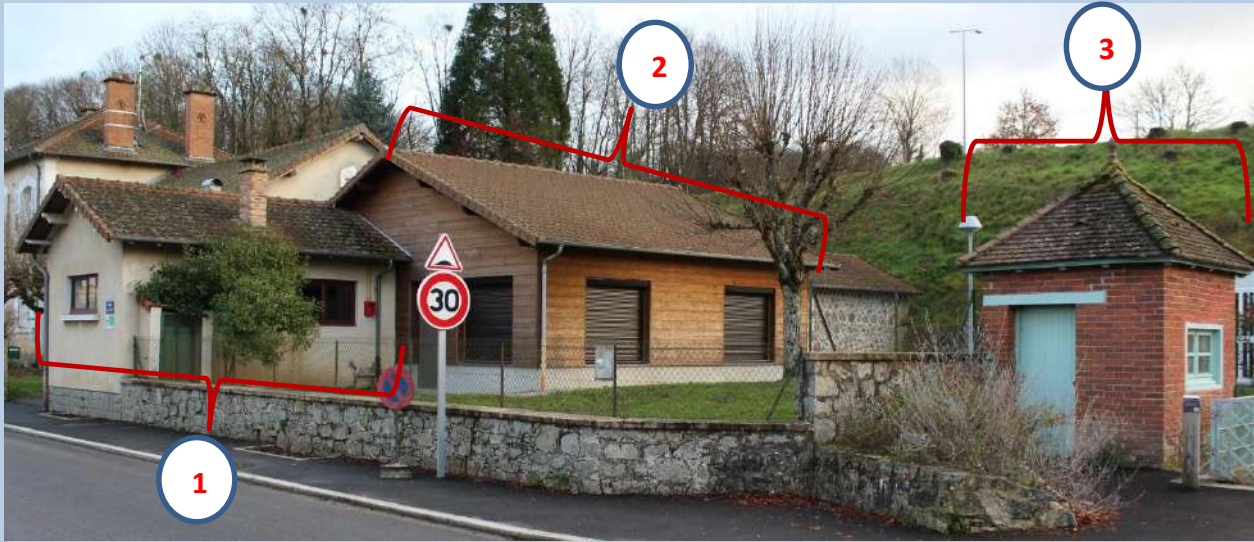
## DES MONSTRES A LA GARDERIE !

Véronique et Annie, toutes les deux en charge de la garderie, ont organisé des ateliers créatifs sur le thème des petits monstres du mois d'octobre.





# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



Les photos de gauche et ci-dessous montrent l'ancienne cuisine et le restaurant scolaire avant que ne débutent les travaux.

1 – Ancienne cuisine 2 – Restaurant scolaire 3 – Bascule



*Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD - Nicolas DE JESUS*



Les premières étapes de la construction sont la réalisation du terrassement et le passage des différentes canalisations et réseaux qui desserviront la nouvelle cuisine ; mais également la garderie actuelle. Des tuyaux ont été « mis en attente » dans la cabane de la bascule. Ceux-ci seront utilisés lors de la réhabilitation ultérieure de la **Place des Marronniers**.



# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



Puis, une fois achevé la pose des canalisations, les ouvriers ont procédé au coulage des fondations périphériques qui ont pour vocation de supporter la dalle béton du plancher. Sur les photos, nous pouvons nous rendre compte de la complexité des différentes réservations et des sorties pour les appareils de la future cuisine.



Les câbles électriques sont très nombreux. A leur point de départ (photo ci-contre) une armoire permettra d'avoir un point de coupure par ligne. Des siphons de sol permettront un entretien aisé du sol en carrelage anti-dérapant.





# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



Nous arrivons ici à l'étape de l'élévation des façades périphériques en parpaings. Chacun peut désormais commencer à visualiser ce que sera le volume à la fin de la construction.





# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



Après avoir créé le sol et les murs, le temps est arrivé de construire le toit. Initialement prévue en charpente industrielle, c'est finalement une charpente traditionnelle qui a été

privilegiée. Les photos parlent d'elles-mêmes : les bois sont d'excellente qualité et leur robustesse lui permettra de supporter le poids des ans et les aléas climatiques que nous ne manquerons pas de subir à l'avenir.



*Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD - Nicolas DE JESUS*



La charpente achevée, place aux tuiles afin de mettre « hors d'eau » le nouveau bâtiment sorti de terre il y a peu !

La nouvelle toiture s'encastre parfaitement dans celle existante du réfectoire scolaire. Un isolant a été projeté dans les combles perdus afin d'obtenir la meilleure isolation thermique possible.



# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE

Le montage des cloisons intérieures a succédé aux travaux de la charpente, en concertation avec l'électricien qui a auparavant posé de nombreux câbles.



Le carrelage antidérapant a été posé au sol des locaux de la cuisine. Le bureau, le sanitaire et le vestiaire vont être équipés d'un revêtement de sol à haute résistance à l'abrasion. La pose des menuiseries en aluminium a également débuté. Elles sont pourvues de vitrages « retardateurs d'effraction » et les ouvrants permettent une ouverture de type « oscillo-battant » assurant une ventilation naturelle l'été.





# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



L'ancienne porte d'entrée de la vieille cuisine a été murée ... tout un symbole pour des générations d'enseignants, de personnels communaux, d'élus et de parents ! Le local des anciennes douches va être transformé en buanderie. Il accueillera une machine à laver et son sèche-linge. Nous pourrons ensuite laver « en régie » les torchons utiles à la cuisine mais également aux autres locaux communaux.



*Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD - Nicolas DE JESUS*

Nos anciens footballeurs ne reconnaîtraient plus cet espace où les bacs à douche ont été démolis. Ci-dessous la réserve sèche et le réfectoire des adultes en cours de finition.



*Crédit photos : Nicolas DE JESUS*



# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



Sur la photo ci-dessus prise depuis le réfectoire, l'on peut voir l'accès à la nouvelle cuisine. Trois zones sont bien distinctes : l'accès à la plonge en fin de service de restauration, l'accès à la zone cuisson, et l'accès au local de préparation des plats avant de les transporter par chariot aux jeunes convives dans le réfectoire.



Sur la photo de gauche, nous pouvons admirer le nouveau matériel constitué d'un lave-vaisselle « à capot » avec ses tables d'entrée et de sortie en inox. Tous les équipements sont neufs sauf le piano et la hotte.



# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



*Crédit photos : Nicolas DE JESUS*

La photo ci-dessus montre la première porte de gauche qui accède au local « poubelles » qui lui-même possède une porte donnant sur l'extérieur du bâtiment afin de ne pas faire circuler dans la cuisine les containers de déchets.

L'on peut aussi voir un point d'eau permettant à notre chef cuisinier de respecter les normes d'hygiène très strictes. C'est la raison pour laquelle la zone de la cuisine est strictement interdite à toute personne étrangère au service du restaurant ou n'ayant pas été invitée à entrer par notre agent communal en charge du service de cantine scolaire.

Des étagères de rangement présentes en différents lieux supportent les différents ustensiles nécessaires à la préparation des repas.





# ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE SCOLAIRE



*Crédit photos : Nicolas DE JESUS*



*Crédit photos : Nicolas DE JESUS*

Autrefois, nous n'avions qu'une armoire froide. Désormais, celles-ci sont au nombre de cinq.

Certaines sont dédiées aux fruits et légumes. D'autres accueillent la viande !

Nous respectons ainsi la réglementation en vigueur.



# DON D'UNE ŒUVRE A NOTRE COMMUNE



Tout a débuté par un mail que la municipalité a reçu début février 2022 : Monsieur **Matthias MARTIN**, propriétaire d'une aquarelle représentant la forteresse de Chalusset souhaitait en faire don à notre commune. Après contact pris, ce généreux donateur est venu présenter ce magnifique tableau à Monsieur le Maire et à **Nicolas DE JESUS, 2<sup>ème</sup> Adjoint**. Cette œuvre d'art **signée « G. ANDRE »** et **datée de l'année 1949** rejoint ainsi une petite collection propriété de la collectivité qui compte désormais quatre peintures. Si vous avez des informations concernant ce peintre, n'hésitez pas à contacter les élus.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

L'aquarelle sur la photo de gauche est une œuvre qui a été réalisée par l'artiste peintre **Roger FAGES** lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de l'édition 2022.

Cette peinture a été achetée par un collectionneur privé de la commune.

Si vous possédez un dessin, une aquarelle ou une peinture représentant la forteresse, votre municipalité est intéressée par une photo afin de rassembler un maximum d'œuvres évoquant ce site merveilleux, propriété du conseil Départemental de la Haute-Vienne. **(La photo peut être réalisée par nos soins : contact Nicolas DE JESUS 06.34.51.17.52.)**



## EXTRAITS DU RAPPORT DE VISITE DU JURY

**Le jury du label « Villes et Villages Fleuris » est passé inspecter notre commune fin juillet 2022. Voici retranscrits les commentaires et appréciations apportés aux 7 points notés :**

### **1 – LA VISITE DU JURY :**

« **Le jury a rencontré une équipe présentant une belle dynamique collective**, un esprit de cohésion et toujours très motivée autour du fleurissement et du vivre ensemble. Les enjeux de territoire et le contexte local sont maîtrisés et très clairement exprimés. L'équipe municipale poursuit sa démarche de mise en valeur et d'embellissement respectueux de l'identité du village. **Le support de présentation est abouti et de qualité, il mérite d'être publié et porté à connaissance de la population de la commune** ».

### **2 – LE PROJET MUNICIPAL :**

« **L'équipe présente lors de la visite maîtrise les motivations pour l'obtention du label.** Les lignes directrices du projet d'aménagement sont clairement présentées ».

### **3 – ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE :**

« Le jury a apprécié la volonté affichée de réunir les acteurs locaux, associatifs, bénévoles et habitants autour d'un projet commun pour l'embellissement de la commune, **le canapé forestier est un élément qui a particulièrement retenu l'attention du jury par son originalité et son caractère convivial.** Le bulletin municipal, dense et documenté à l'adresse des habitants est un outil de promotion à poursuivre ».

### **4 – PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT :**

« Le jury a particulièrement apprécié la diversité du patrimoine végétal dans les divers aménagements. La conception des massifs répond à une logique de diversité de strates et de hauteur. Les associations de couleurs, de formes et de variétés sont remarquées et créent une ambiance propre à la commune, une identité végétale marquée. La démarche et le projet accompagnant la plantation de fruitiers doit se poursuivre sur le territoire communal.





## EXTRAITS DU RAPPORT DE VISITE DU JURY (Suite)

**La municipalité remercie toutes les personnes qui par leur travail ont contribué à cette notation. Le Conseil Municipal leur dédie cette « deuxième fleur conservée »**

### **5 – GESTION ENVIRONNEMENTALE :**

« La démarche environnementale est intégrée dans les pratiques de gestion qui prennent en compte les questions de préservation des ressources (eaux, intrants et sols) ».

### **6 – QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC :**

« Le jury a remarqué la politique globale de rénovation des façades, des voiries et la cohérence du mobilier urbain mis en œuvre. L'effacement des réseaux entrepris depuis de nombreuses années ainsi que l'absence de panneaux publicitaires contribuent à l'harmonie et à l'identité de la commune ».

### **7 – ANALYSE PAR ESPACE :**

« Les aménagements paysagers aux abords des établissements publics et à proximité des zones fréquentées sont pertinents par leur créativité et la palette végétale retenue. **L'identité rurale de la commune est bien mise en valeur et pleinement assumée.** La rénovation des voiries du centre-bourg contribue à la qualité générale du paysage de la commune : attention cependant à ne pas trop étendre la minéralisation des espaces dans les futurs projets.

### **CONCLUSION GENERALE DU JURY :**

« Le jury vous remercie pour l'accueil et les échanges qui vous ont permis de présenter la démarche d'amélioration du cadre de vie de votre commune autour des enjeux du label des Villes et Villages Fleuris. Il a pu apprécier la dynamique et l'engagement collectif autour de l'aménagement et de l'embellissement de Saint-Jean-Ligoure. Les aménagements réalisés sont en cohérence avec le projet municipal présenté et participent à l'identité de la commune. Le jury a particulièrement apprécié la qualité et la créativité des compositions des massifs de vivaces, d'arbustes et de haies champêtres. La politique environnementale engagée doit être développée notamment par l'accentuation de la gestion différenciée des espaces verts, offrant plus de biodiversité et moins de temps de tonte pour l'agent en charge des espaces verts. Le jury vous invite à poursuivre la démarche de valorisation des espaces verts et naturels tout en portant une attention particulière à la place de la minéralisation dans les futurs aménagements de voirie. **En fonction des résultats de la grille d'évaluation et par suite de la visite effectuée sur votre commune, le jury a décidé de maintenir le niveau 2 fleurs du label « Villes et Villages Fleuris ».**

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

# LA FIBRE CHEZ VOUS

## PERMANENCE D'INFORMATION

Renseignement sur l'accès à la fibre optique, le raccordement,  
les opérateurs auprès desquels s'abonner

### COMMUNE DE SAINT-JEAN-LIGOURE

Vendredi 17 Mars 2023, de 14h00 à 18h30

Salle du Conseil Municipal

**SAINT-JEAN  
LIGOURE**  
*une commune riche d'histoire(s)*

Test d'éligibilité : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

0 806 806 006

Service gratuit  
+ prix appel

**NATHD**  
La Fibre en Nouvelle-Aquitaine  
exploite et commercialise  
le réseau public fibre

**dorsal**  
le service public du numérique en Limousin  
construit le réseau  
public fibre

Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



LES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS DE COOPÉRATION  
INTERCOMMUNALE



Fonds Européens  
Structurels et  
d'Investissement



Pour vous, chaque jour, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !



## La Fibre optique chez vous ! Permanence du service public de la Fibre

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, **il va être possible de s'abonner à la Fibre sur tout le territoire de notre Commune de SAINT-JEAN-LIGOURE, à partir du lundi 27 mars 2023**, et ainsi de bénéficier du meilleur du Très Haut Débit chez soi.

Vous pouvez vérifier sur le site Internet [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr) si votre adresse a accès à ce nouveau service de télécommunications qui a vocation à remplacer le réseau cuivre existant d'ici 2030.

Pour vous renseigner sur votre accès à la Fibre : votre éligibilité, les services disponibles, votre raccordement au réseau... vous êtes invité à une permanence d'information qui se tiendra :

**Vendredi 17 Mars 2023 - de 14h00 à 18h30**  
**A Saint-Jean-Ligoure - Salle du Conseil Municipal.**

**Vos élus seront également présents**

L'accès au meilleur du Très haut débit sur la commune marque une nouvelle étape dans le déploiement du réseau public de Fibre optique construit par DORSAL et exploité par Nouvelle-Aquitaine THD pour les collectivités grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Union européenne, de l'État, du Département de la Haute-Vienne et de la Communauté de communes.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers administrés, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Didier MARCELLAUD,  
Maire.



Nicolas DE JESUS,  
Adjoint au Maire en charge de  
la communication.

Un grand réseau public financé par vos collectivités  
construit par... et commercialisé par



Les Etablissements Publics de  
Coopération Intercommunale



Fonds Européens  
Structuraux et  
de Développement



avec l'aide de





# LES AVANTAGES DE LA FIBRE

TV,  
TELEPHONIE,  
INTERNET...  
**LA FIBRE  
+ PERFORMANTE  
QUE L'ADSL**



Temps de téléchargement pour un film full HD (30 Go)

FIBRE (500 mbits/s) : 4 minutes

ADSL (15 mbits/s) : près de 4h30

Avec des débits bien plus performants et bien plus stables que l'ADSL, la Fibre permet la transmission d'un grand nombre d'informations à la vitesse de la lumière et sans perte, quel que soit l'emplacement du logement. Elle a également vocation à remplacer le réseau téléphonique cuivre classique.

## PROFITEZ DE NOUVEAUX SERVICES GRÂCE À LA FIBRE

- **Connexions Internet** simultanées de plusieurs équipements (TV, ordinateurs, jeux en ligne...), toute la famille peut profiter pleinement des performances de la Fibre en même temps.
- **TV ultra haute définition** sur un ou plusieurs postes et plusieurs bouquets de chaînes.
- **Téléphonie sur Internet illimitée** vers fixes et mobiles et vers différents pays.
- **Télétravail, vidéo-conférence, services en ligne** (santé, administration, éducation...)
- **Alarme, domotique et réseaux intelligents...**



**Passez à la vitesse de la Fibre dès à présent !**

Choisissez votre opérateur Fibre sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr) et **ABONNEZ-VOUS !**

Nouvelle-Aquitaine THD - 810 704 320 00029 - Bourses - Ne pas jeter sur la voie publique

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

# LA FIBRE CHEZ MOI

**Mon passeport pour la Fibre optique**



**Particuliers, Professionnels, Entreprises, accédez au meilleur du Très Haut Débit sur le réseau public Fibre !**

**dorsal**  
construit le réseau public Fibre

**NATHD**  
exploite et commercialise le réseau public Fibre



Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



# ACCÉDER À LA FIBRE... C'EST FACILE !

**Je prépare l'arrivée de la Fibre chez moi !**

**1**

Je teste mon accès à la Fibre sur le site Internet : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

**2**

Si j'ai accès à la Fibre, je m'abonne auprès de l'opérateur de mon choix présent à mon adresse.

Liste des opérateurs sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

**3**

Une fois que je suis abonné, mon opérateur me propose un rendez-vous de raccordement.

Un technicien viendra me raccorder à la Fibre dans le mois qui suit.



LE RÉSEAU PUBLIC FIBRE ARRIVE DEPUIS LA RUE

EN SOUTERRAIN  
OU  
EN AÉRIEN

**J'habite dans un immeuble de plus de 3 logements :**

Je m'assure que le technicien aura accès aux locaux techniques de l'immeuble le jour du rendez-vous de raccordement (contactez votre syndic ou votre gardien pour avoir les clés).

À noter : le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire.

**Je choisis la pièce où je souhaiterais installer mes équipements Fibre** (Prise optique et Box de mon opérateur). Près d'une prise électrique de préférence.

**Je vérifie que le technicien pourra faire passer la Fibre jusqu'à cette pièce.** La Fibre suit généralement le même chemin que le câble du téléphone fixe depuis la rue. Aussi, vérifiez qu'aucun arbre ou fourreau bouché ne gêne le passage de la Fibre sur votre propriété privée. En cas de difficulté et dans la mesure du possible, une solution sera proposée lors de votre raccordement.

**VIDÉO :** toute l'info sur l'accès à la Fibre et le raccordement en scannant ce QRCode avec votre smartphone.



**Information**

**0 806 806 006**

Service gratuit + prix appel



Des infos supplémentaires, des questions ? **Un seul numéro + un site Internet : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)**



# EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*



## Séance du vendredi 09 septembre 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

**Etaient présents** : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD** et **Christelle DELL'ISOLA**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Frédéric PIDEILL**, **Louis-Marie FAUCHER** et **Fabrice REYROLLE**.

**Etaient absents** : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Gilles DECONCHAT** (procuration à Christelle DELL'ISOLA), **Eddy COIFFE** (procuration à Nicolas DE JESUS), **Simon VIGNAUD** (procuration à Laurent LEBRAUD), **Corinne BOUILHAGUET** (procuration à Céline CHEYRONNAUD).

**Secrétaire de séance** : **Monsieur Nicolas DE JESUS** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

### **I – TARIF CANTINE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023.**

**Monsieur le Maire** informe les conseillers que les membres de la **commission du R.P.I.** (Regroupement Pédagogique Intercommunal) considérant la hausse du prix des aliments et des énergies tout en maintenant la qualité et en respectant les normes propose une augmentation des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023 de 0,10 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide qu'à compter de la rentrée de septembre 2022 le prix des repas servis au restaurant scolaire seront fixés à :

- **2,75€ pour un enfant.**
- **4,40€ pour un adulte.**

### **II – SUBVENTIONS S.E.H.V. / PROGRAMME ECONOMIES D'ENERGIES.**

**Remplacement des foyers de l'éclairage Public par des « led ».**

**Monsieur le Maire** indique au Conseil que le coût des énergies ne cesse d'augmenter et qu'il y a lieu de faire des économies. Le poste de l'éclairage public entrant dans 31.62% de la consommation d'électricité annuelle de la commune. **Monsieur le Maire** propose au Conseil de procéder au remplacement des foyers de l'éclairage public du centre-bourg et du lotissement du bourg par la technologie « led ».

## **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

Une application permettra de réduire la puissance ou programmer des coupures nocturnes selon les besoins. Ces travaux pourraient être réalisés au second semestre 2023. Il présente un devis du SEHV qui s'élève à la somme de 49.111,87€ HT soit 58.934,24€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Syndicat Energies Haute Vienne.

### **III – SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE.**

#### **A) - Programme d'économies d'énergies. Remplacement des foyers de l'éclairage Public par des « led ».**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le coût des énergies ne cesse d'augmenter et qu'il y a lieu de faire des économies. Le poste de l'éclairage public entrant dans 31.62% de la consommation d'électricité annuelle de la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au remplacement des foyers de l'éclairage public du centre-bourg et du lotissement du bourg par la technologie « led ». Une application permettra de réduire la puissance ou programmer des coupures nocturnes selon les besoins. Ces travaux pourraient être réalisés au second semestre 2023. Il présente un devis du SEHV qui s'élève à la somme de 49.111,87€ HT soit 58.934,24€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

#### **B) - Programme de la Voirie 2023 – G.R.V.C.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que les tronçons de la voirie communale les plus abîmés doivent être remis en parfait état. Il présente un devis de l'entreprise GERY&CO qui s'élève à la somme de 42.625,50 € HT soit 51.150,60€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

#### **C) - Programme renouvellement des panneaux de police de circulation.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que de nombreux panneaux de police de circulation sont en partie délabrés et qu'il convient d'engager des dépenses en vue de leur renouvellement. Il présente un devis de l'entreprise MOS BATIMENT qui s'élève à la somme de 5.048,50€ HT soit 6.058,20€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible, au titre des amendes de police, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

### **IV – DECISION MODIFICATIVE N°3 - (Budget Général).**

Subvention du Département notifiée pour l'agrandissement et la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire : + 18.900,00€ (compte 1323) et diminution des recettes d'emprunt – 18.900,00€ (compte 1641). Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### **V – DECISION MODIFICATIVE N°4 - (Budget Général).**

Augmentation des recettes d'emprunt (compte 1641) de + 1.200,00€ pour augmenter le compte 2116 de + 1.200,00€ (construction de quatre cavurnes au cimetière).  
Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### **VI – AFFAIRES DIVERSES.**

#### **Arrêté interdisant le camping sauvage.**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a pris un arrêté interdisant de camper dans les différents espaces verts de la Commune.

**Recrutement d'un agent en emploi aidé :** un nouvel agent a été recruté en emploi aidé (services périscolaires) pour remplacer les agents en arrêt de travail.



# **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

**Rentrée scolaire** : les effectifs sont en baisse. 19 enfants sont inscrits en CE2 et CM1 avec Madame DECREYSSAC et 21 en CM1 et CM2 avec Madame GUISET. L'employé recruté par la Commune s'occupe de la garderie du matin, de l'entretien des locaux et de l'accompagnement d'un élève notifié M.D.P.H. pendant la pause méridienne.

## **Séance du mardi 27 septembre 2022**

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

**Etaient présents** : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD** et **Corinne BOUILHAGUET**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Frédéric PIDEILL**, **Simon VIGNAUD**, **Gilles DECONCHAT**, **Fabrice REYROLLE**.

**Etaient absents** : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Louis FAUCHER** (procuration à Nicolas DE JESUS), **Eddy COIFFE** (procuration à Céline CHEYRONNAUD)

**Secrétaire de séance** : **Monsieur Gilles DECONCHAT** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

### **I – SUBVENTION D.E.T.R. - INSTALLATION DE PARATONNERRES.**

Monsieur le maire indique au conseil que depuis quelques années, on est confronté à des conditions de météo extrêmes, avec des épisodes de fortes chaleurs, ce qui entraîne la formation d'orages violents et de plus en plus nombreux. Afin de préserver la structure des bâtiments et la sécurité des habitants, il présente l'étude établie par le leader mondial d'installation de paratonnerre qui propose la pose de trois protections, une sur le clocher de l'Eglise, une sur la toiture de la Mairie, une sur la toiture du groupe scolaire ainsi que la fourniture et la pose de parafoudres. Il présente un devis de France paratonnerre s'élevant à la somme de 34.214,74€ TTC. Le conseil, après en avoir délibéré, adopte le projet et sollicite pour se faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès de la préfecture de la Haute-Vienne, au titre de la D.E.T.R. 2023.

### **II – SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE.**

#### **A) – INSTALLATION DE PARATONNERRES.**

Monsieur le maire indique au conseil que depuis quelques années, on est confronté à des conditions de météo extrêmes, avec des épisodes de fortes chaleurs, ce qui entraîne la formation d'orages violents et de plus en plus nombreux. Afin de préserver la structure des bâtiments et la sécurité des habitants, il présente l'étude établie par le leader mondial d'installation de paratonnerre qui propose la pose de trois protections, une sur le clocher de l'Eglise, une sur la toiture de la Mairie, une sur la toiture du groupe scolaire ainsi que la fourniture et la pose de parafoudres. Il présente un devis de France paratonnerre s'élevant à la somme de 34.214,74€ TTC. Le conseil, après en avoir délibéré, adopte le projet et sollicite pour se faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, au titre des C.T.D. 2023.

#### **B) – REMPLACEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU PARC DE LA MAIRIE.**

Monsieur le maire indique au conseil que l'aire de jeux du parc de la Mairie, installée depuis 30 ans, devenant vétuste et dangereuse malgré plusieurs opérations d'entretien a dû être retirée. Devant le succès de cette installation auprès des enfants, il convient de le remplacer par du matériel plus récent et répondant aux normes de sécurité actuelles. Il présente le devis de la société KOMPAN s'élevant à la somme de 29.139,12€ TTC. Le conseil, après en avoir délibéré, adopte le projet et sollicite pour se faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, au titre des C.T.D. 2023.

# **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

## **C) – NUMEROTATION DES HABITATIONS.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du C.G.C.T. aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les soins de secours, (SAMU, pompiers, médecins, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins). Le travail des préposés de la Poste et d'autres services Publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il présente le devis de la Poste pour la mise en place de la base adresse s'élevant à la somme de 7.128,00€ TTC ainsi qu'un devis pour l'achat des plaques de numéro de maison et des panneaux de rue, s'élevant à la somme de 15.791,76€ T.T.C soit un coût total de 22.919,76€ TTC.

Le conseil après en avoir délibéré, adopte ces projets et sollicite pour se faire des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

## **D)– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NUMEROTATION DES HABITATIONS.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du C.G.C.T. aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les soins de secours, (SAMU, pompiers, médecins, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins). Le travail des préposés de la Poste et d'autres services Publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il présente le devis de la Poste pour la mise en place de la base adresse s'élevant à la somme de 7.128,00€ TTC ainsi qu'un devis pour l'achat des plaques de numéro de maison et des panneaux de rue, s'élevant à la somme de 15.791,76€ T.T.C soit un coût total de 22.919,76€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le projet et sollicite pour se faire une subvention exceptionnelle d'un montant aussi élevé que possible auprès de la préfecture.

## **E)– TARIFS DU CIMETIERE.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer à compter du 1er octobre 2022, les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

- Terrain commun : 10€ le m<sup>2</sup>
- Concession trentenaire : 25 € le m<sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire : 40€ le m<sup>2</sup>
- Concession perpétuelle : 100€ le m<sup>2</sup>
- Tarif d'occupation du caveau communal : pendant les 6 premiers mois gratuit, pendant les six mois suivants 100€ par mois et ensuite, 300€ par mois.
- Tarif d'une case au Columbarium :
  - Pour une durée de 15 ans : 300€
  - Pour une durée de 30 ans : 500 €
  - Redevance ouverture / fermeture de 30€
- Tarif d'une cavurne en concession perpétuelle : 500 €
  - Redevance ouverture / fermeture : 30 €
- Redevance d'eau pour la construction de lot, rénovation, nettoyage caveau : 30€.



## **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

### **F)– EMPRUNT DE 100.000,00€.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors du montage du budget général 2022 et des décisions modificatives prises en cours d'année, une ligne d'emprunt a été inscrite de 101.690,00 pour financer les divers travaux d'investissement de la Commune. Il propose d'emprunter la somme de 100.000,00€. Après consultation des établissements financiers, il s'avère que la meilleure proposition provient de la caisse régionale du Crédit Agricole mutuel du Centre Ouest à un taux fixe de 2,82 % pour une durée de 20 ans, remboursement trimestriel et pas de frais de dossier. Le conseil après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder, sans autre délibération à son initiative au déblocage des fonds.

### **G)– DELEGATIONS DU CONEIL AU MAIRE. (Délibération qui remplace celles du 12/06/2020 et du 17/06/2022).**

Monsieur le Maire indique que le Conseil que lors de ses séances du 12 juin 2020 et du 17 juin 2022, a décidé de déléguer directement au Maire pour la durée du mandat un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L2122-22 du CGCT afin de gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'assembler les deux délibérations comme suit :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement annuel de l'adhésion aux associations et aux organismes dont elle est membre ;
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement annuel de l'abonnement aux entreprises gestionnaires du site internet et de l'application « **Panneaupocket** »
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600,00€ ;
- Accepter les indemnités de remboursement des sinistres par les assurances ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la commune dans la limite de 3.000,00€ ;
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, pour un montant maximum de 150.000,00€ ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des logements locatifs communaux pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les instances et juridictions ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement

## **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150.000,00 € ;
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Prendre acte que cette délibération est à tout moment révoquée ;
- autorise que la présente délégation soit exercée par les adjoints au maire en cas d'empêchement de celui-ci ;
- prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

### **H)– ADMISSION DES COMMUNES DE MEUZAC ET DE MAGNAC-BOURG AU SYNDICAT V.B.G.POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE.**

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Alimentation en Eau potable Vienne Briance Gorre et notamment l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1 ;

Vu la délibération du 28 juillet 2022 de la commune de MEUZAC sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence Eau potable ;

Vu la délibération du 7 juin 2022 de la commune de MAGNAC BOURG sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence Eau potable ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 27 septembre 2022 approuvant l'adhésion des communes de Meuzac et Magnac-Bourg pour le transfert de la compétence Eau potable au sein de l'établissement public ainsi que l'extension du périmètre du syndicat Vienne Briance Gorre ;

Considérant que ces délibérations entraînent une modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du CGCT il convient que chaque membre du Syndicat se prononce sur la modification des statuts.

Monsieur le maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces adhésions au Syndicat et sur la modification des statuts suite à ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit qu'il approuve l'adhésion des communes de Meuzac et Magnac-Bourg au Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre ;

- Qu'il approuve la modification de l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1 des statuts votés en date du 21/10/2021 concernant le périmètre du territoire syndical et d'approuver le projet de modification des statuts du syndicat VBG suite à ces adhésions.

### **I)– DECISION MODIFICATIVE N°5 (Budget Général).**

Augmentation des recettes du F.C. T.V.A. de + 6.000,00€ (compte N°10222) et augmentation des recettes de la taxe d'aménagement de + 800,00€ (compte N°10226) pour diminuer les recettes de subvention Départementale de – 6.800,00€ (Compte N°1023).

### **K)– SUBVENTION D.E.T.R. – REMPLACEMENT AIRE DE JEUX DU PARC DE LA MAIRIE.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'aire de jeux du parc de la Mairie, installée depuis 30 ans, devenant vétuste et dangereuse malgré plusieurs opérations d'entretien a dû être retirée. Devant le succès de cette installation auprès des enfants, il convient de la remplacer par du matériel plus récent et répondant aux normes de sécurité actuelles. Il présente un devis de la société KOMPAN s'élevant à la somme de 29.139,12€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention au titre de la D.E.T.R. d'un montant aussi élevé que possible.



# EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

## L)– AFFAIRES DIVERSES.

### Travaux de la nouvelle cuisine scolaire :

Les travaux de la cuisine du restaurant scolaire ont débuté. Les fondations sont coulées et les réseaux posés. L'architecte est confiant pour la réalisation des travaux avant la fin de cette année.

### Jury « Label « Villes et Villages Fleuris » :

Suite au passage du jury cet été du label « Villes et villages Fleuris » on attend la réponse pour le classement de la Commune.

### Séances de cinéma :

Les séances de cinéma avec « Ciné Plus Limousin » vont reprendre dès le mardi 4 octobre 2022 à la salle des fêtes.

### Location de la salle des fêtes :

La salle des fêtes ne sera plus louée à partir du 1<sup>er</sup> novembre car celle-ci va être utilisée par l'école afin de permettre aux élèves de se restaurer le temps des travaux et d'y préparer les repas. Lorsque la salle des fêtes sera remise en location, sur demande de la trésorerie de Saint-Yrieix-la-Perche dont dépend notre collectivité, un contrat de mise à disposition sera signé entre le bailleur (la Commune) et le locataire de la salle des fêtes.

## **Séance du vendredi 14 octobre 2022**

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

**Etaient présents** : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD** et **Corinne BOUILHAGUET**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Louis FAUCHER**, **Eddy COIFFE**, **Simon VIGNAUD**, **Fabrice REYROLLE**.

**Etaient absents** : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Gilles DECONCHAT** (procuration à Nicolas DE JESUS), **Frédéric PIDEILL** (procuration à Céline CHEYRONNAUD)

**Secrétaire de séance** : **Monsieur Laurent LEBRAUD** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

## **I – CREATION DE DEUX COMMERCES DANS LE BOURG.**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été sollicité par deux porteurs de projets d'installation de commerce, il s'agit d'une Diététicienne qui effectue jusqu'à présent un temps quasi complet en partageant le local des infirmières et d'une coiffeuse à domicile, dont la clientèle se situe essentiellement sur notre commune (en s'installant, cela lui permettrait de recruter un apprenti). Considérant l'importance du service rendu à la population en partie âgée et peu mobile, que ces deux activités, n'entrent pas en concurrence avec d'autres commerces déjà présents sur la Commune, Monsieur le Maire propose de créer deux locaux commerciaux dans l'ancien fournil du boulanger inoccupé depuis plusieurs années, appartenant à la Commune et situé Avenue des Tilleuls. Il présente un avant-projet définitif du cabinet d'architecture E.C.R. (2, rue Saint Affre, 87000 Limoges), qui s'élève à la somme de 247.030,00€ HT ; soit 296.436,00€ TTC. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte ce projet et sollicite, pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible, auprès :

- Du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- De la préfecture de la Haute-Vienne (au titre de la D.E.T.R.),
- De la région Nouvelle Aquitaine (au titre du programme appel à projets ruralité).

# **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

## **II – INSTALLATION D’UN PYLÔNE DE TELEPHONIE MOBILE.**

Monsieur le maire indique au conseil que depuis 2001, celui-ci alerte régulièrement les services de l’État sur la non couverture en téléphonie portable du centre-bourg. Cela pose de sérieux problèmes aux services municipaux de la commune, ainsi que pour les services de secours à la personne. Le groupe scolaire et sa garderie sont difficilement joignables, ce qui peut nuire dans le cadre du plan attentat et des urgences médicales. La municipalité a à nouveau attiré l’attention des services de la Préfecture. Cet été, renouvelant, son souhait de solutionner ce manque de couverture de téléphonie mobile dans le bourg. Nicolas DE JESUS s’est particulièrement investi dans ce dossier depuis le début de son mandat municipal. Il a précisé les avantages que cet équipement va apporter aux usagers tels que le partage de connexion. Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour l’installation d’un pylône pour support d’antenne de téléphonie mobile et propose une parcelle de terrain communal situé à l’arrière du stade « Jean Laplaud ».

## **III – AFFAIRES DIVERSES.**

### **Point sur les travaux de la cuisine scolaire.**

La dalle est coulée et les murs des façades sont montés. La prochaine étape est la pose de la charpente et de la couverture.

### **Concours de dessin à la cantine scolaire.**

Un concours de dessins a été organisé par l’employé communal, Aurélien RAINEIX. Le Conseil doit en sélectionner trois qui seront publiés dans le journal communal de février 2023.





# INSTALLATION D'UN DEFIBRILATEUR A LA SALLE DES FETES



En 2022, les communes possédant des locaux où sont pratiquées des activités sportives sont tenues d'installer un défibrillateur à proximité de ceux-ci. A Saint-Jean-Ligoure, un seul lieu est concerné par cette Loi : la salle des fêtes qui accueille les activités sportives des enfants de l'école lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de pratiquer à l'extérieur. L'achat de ce matériel qui fait l'objet d'un contrat de maintenance annuel a été acheté à l'entreprise « Sécurité incendie » qui contrôle depuis quelques années le parc des extincteurs. **La commune a investi la somme de 2.346,00€ T.T.C.** dans l'achat de cet appareil dont nous espérons n'avoir jamais à nous servir. Plusieurs panneaux indiquent sa présence en accès libre dans la cour de l'école.



Des sessions de formation à son utilisation seront programmées dans les mois à venir : n'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez apprendre à manipuler un défibrillateur.

## POSE DE PANNEAUX INDICATEURS

Quatre lieux-dits sont désormais indiqués depuis le pont de « La Ligoure ». « **Esseau** », « **Esselet** », « **Laplaud** » et « **Les Vigeries** » apparaissent sur le poteau indicateur déjà existant. La salle des fêtes est également repérée dans les deux sens de circulation, sur la route départementale RD15.





# ENTRETIEN DU RESEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE



La commune a procédé au remplacement d'une entrée de particulier située dans l'emprise publique du fossé. Selon les usages, le demandeur a fourni le « tuyau annelé » et le remplacement a été confié à une entreprise. Chaque année, votre commune réhabilite ainsi plusieurs ouvrages vétustes.



# ENTRETIEN DU LAVOIR DU PARC DE LA MAIRIE



La période de sécheresse nous a permis de procéder au retrait des boues et des sédiments qui s'étaient accumulés devant le lavoir du parc de la Mairie. Ce fut l'occasion de découvrir que des poissons étaient présents dans cette partie du ruisseau.



# ENTRETIEN DU RESEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

En début d'année, votre Commune affecte un budget en section d'investissement afin de réparer les zones les plus abîmées de sa voirie Publique. En début d'été, le réseau est ainsi inspecté par les services techniques communaux et les entreprises prestataires. Ensuite, lors d'une réunion de travail, **Monsieur Nicolas DE JESUS, Adjoint à la Voirie** présente les tronçons nécessitant une intervention prioritaire. Parmi les éléments pris en compte lors de cette analyse, la notion de danger pour les usagers prédomine. C'est ainsi qu'à l'automne 2023, le programme s'est essentiellement concentré sur la voie de « **Lauterie** ». **Sur les photos de gauche, voici l'état avant travaux, sur les photos de droite, les tronçons réparés.**





# VOTRE SERVICE PUBLIC S’AFFICHE !



Dans la continuité de l'aménagement du centre-bourg, votre municipalité améliore les bâtiments publics de la commune. En effet, des personnes faisaient remarquer leur difficulté d'identifier les locaux appartenant à la collectivité. En fin d'année dernière, ce sont **la salle des fêtes et la salle associative « Pradou »** qui ont reçu un panneau indiquant l'entrée principale. Le logo de Saint-Jean-Ligoure désormais bien connu de toutes et de tous y figure également.



Les couleurs utilisées sont douces et apaisantes. Elles s'inscrivent bien dans notre village préservé et authentique. Prochainement, les locaux de la garderie municipale, de la cuisine et du restaurant scolaire disposeront de ce même affichage.

En complément, une série de panneaux à lames horizontales sera installée aux différents carrefours des voies communales du bourg. Les touristes et visiteurs de passage pourront aisément trouver l'Eglise, le Château de Saint-Jean (demeure privée et non visitable), mais également les commerces et les éléments de notre petit patrimoine... **Pour vous, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !**





# DEMOLITION DE L'ANCIEN CABANON



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

**L'ancien cabanon n'est plus !** Depuis « la nuit des temps », cette petite construction faite de bois et de tôles ondulées était présente dans le paysage de l'entrée d'agglomération côté Pierre-Buffière. Personne ne sait dater sa construction mais il est certain qu'il a plus d'un demi-siècle. Au fil du temps, il s'était dégradé et le temps était venu de le retirer.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Le petit bâtiment n'appartenant pas à la Commune, les élus ont reçu l'aimable autorisation des propriétaires. La mission a été confiée à nos services techniques qui ont procédé au démontage et à l'évacuation des matériaux en quelques heures seulement. La commune poursuit ainsi son programme d'embellissement et de mise en valeur de son cœur de bourg. Au printemps, la plateforme située à l'arrière de l'éco-point sera engazonnée et les végétaux qui l'entourent seront taillés et entretenus.



# CEREMONIES DU SOUVENIR EN VALLEE DE LA LIGOURE



*A Saint-Priest-Ligoure*

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

C'est sous un grand soleil que la **cérémonie du souvenir du 11 novembre 1918** s'est déroulée. Selon un protocole désormais établi, les élus des trois communes de la vallée de **la Ligoure** participent aux trois moments de recueillement. Cet acte montre aux habitants l'excellente entente qui règne dans la relation avec les Mairies.

Il est vrai que les trois écoles sont regroupées depuis quelques années déjà et que certains frais de fonctionnement sont mutualisés.



*A Janailhac*

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



# CEREMONIES DU SOUVENIR EN VALLEE DE LA LIGOURE



*A Saint-Jean-Ligouère*

Ce 11 novembre 2022 restera marqué dans les mémoires par la présence de nos amis sapeurs-pompiers du Centre de secours de Pierre-Buffière qui nous ont fait l'honneur de se déplacer avec les jeunes de l'école des « jeunes sapeurs-pompiers ». On notera que notre petite localité compte trois jeunes. Cette école qui est la plus importante de la Haute-Vienne est rattachée au centre de Pierre-Buffière. Les élus adressent leurs plus vifs remerciements à Johan VANSTEEN, Chef de Centre et ses pompiers qui se forment chaque jour pour nous porter secours.







## **UNE NOUVELLE TRADITION!**



Cette année une nouvelle tradition a été lancée. Louise et Lucas sont venus décorer le sapin de la mairie. Un goûter a été offert par la municipalité, pour les remercier. Des boules, des guirlandes et un magnifique nœud sont donc venus orner ce qui est aujourd'hui devenu un symbole de fête et de convivialité.

Désormais, chaque année, le sapin de la mairie sera mis en valeur par des petits lutins de la commune.





# CEREMONIE DES VOËUX

Vendredi 20 janvier 2023



*Crédit photos : Anne RATINAUD - Marcel REGAUDIE*

Lors de la cérémonie des vœux à la population, aux autorités et aux personnalités, Monsieur le Maire a retracé l'intégralité des actions menées par la municipalité depuis le début du mandat.

L'intégralité du discours est présente sur le site internet de la Commune.

**Annick MORIZIO**, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Cd87 ainsi que son binôme **Jean-Louis NOUHAUD**, Conseiller Départemental 87 étaient présents. Durant la soirée, les élus ont visité la nouvelle cuisine scolaire en présence des financeurs.



*Crédit photos : Anne RATINAUD - Marcel REGAUDIE*



# SEQUENCE NOSTALGIE

Voici l'ancien réfectoire scolaire tel qu'il était avant que la municipalité engage des travaux d'agrandissement. Il était devenu trop petit et le bruit était très fort durant la prise des repas. Ce lieu avait pourtant un certain charme avec les lambris de couleur et les tables typiques des années 1950-1960.



L'ancienne cuisine qui a cessé de fonctionner à la rentrée des classes de 2022 aura marqué des générations d'enfants. Elle est devenue une salle de repos pour les adultes aujourd'hui.



A l'exception du four vapeur, les fourneaux, la friteuse, la hotte et la plonge ont été réinstallés dans la nouvelle cuisine. A Saint-Jean, on ne jette rien !





ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET  
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

« Ligoure - Briance »

**AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"**

Siège social

Mairie

**87260 SAINT-JEAN-LIGOURE**



Crédit photos : Didier MARCELLAUD.

*Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.*

## **VŒUX DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX PÊCHEURS : UNE VRAIE RECONNAISSANCE DES ACTIONS MENEES PAR LA FEDERATION DÉPARTEMENTALE ET PAR SON RESEAU DES A.A.P.P.M.A.**

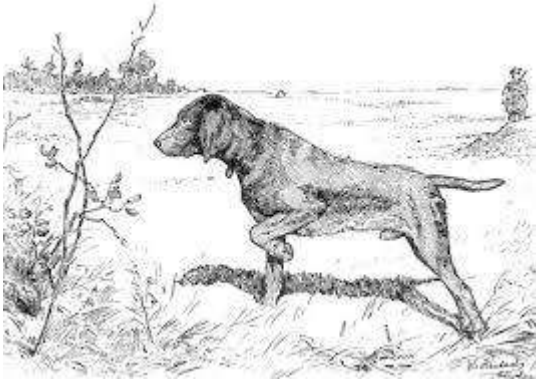


« La Haute-Vienne constitue un véritable paradis pour la pêche. C'est par cette affirmation que j'ai envie d'introduire mes vœux à destination des pêcheurs de notre département pour l'année 2023 avant de saluer fortement l'implication et les orientations pragmatiques de leur Fédération Départementale de pêche concernant la protection et la préservation des milieux aquatiques. Avec ses nombreux plans d'eau et ses milliers de kilomètres de rivières et de ruisseaux, la Haute-Vienne est, en effet, un magnifique terrain de jeu pour la pêche loisir et pour satisfaire toutes les pratiques, sportives ou familiales. C'est aussi un territoire qui a tout intérêt à miser sur le capital touristique des activités de pleine nature, pour suivre à notre échelle les exemples fameux de l'Écosse et de l'Irlande. En effet, la période est à la reconnexion aux écosystèmes et à l'environnement, trop souvent chahutés ces dernières décennies. Nous avons la chance de vivre sur une terre préservée, mais que nous devons continuer de protéger. La pêche peut être un vecteur d'observation et d'éducation à la nature, notamment pour les jeunes générations. La période historique de sécheresse que nous traversons doit aussi nous alerter collectivement sur la fragilité de la ressource en eau et la nécessité de nous en préoccuper aujourd'hui pour mieux la préserver demain. Au Conseil départemental, nous avons toutes ces problématiques en tête et voulons faire de la pêche, vectrice d'émotions et de sensations, un atout du territoire ».

**Le Président et le conseil d'administration de votre société de pêche locale** vous souhaitent une année 2023 faite de belles sorties au bord de l'eau à vous, à votre famille et à vos amis. **Le parcours de loisirs de « Richebourg » sera nouveau ouvert en mars prochain.** La vente des cartes est disponible chez votre dépositaire habituel ou sur internet (n'oubliez pas de renseigner l'AAPPMA « Ligoure-Briance »).

**La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !**





**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE  
AGREEE  
DE SAINT-JEAN-LIGOURE  
A.C.C.A.**

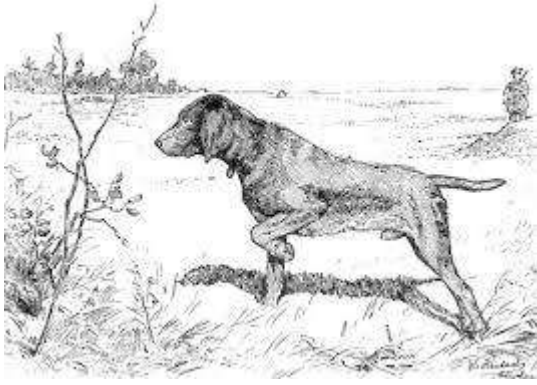
**Bonjour à tous,**

*Les membres de l'association vous présentent leurs **meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence** et qui j'espère sera bénéfique pour tous : soyons optimiste !*

Pour parler de la chasse , nous constatons en ce moment qu'elle vit des moments difficiles suite aux accidents survenus ces derniers temps, la médiatisation de ces faits y est pour beaucoup car je peux dire que la chasse fait partie des loisirs les plus contraignants et les plus encadrés par la Loi, et si les avancées récentes prises par le gouvernement sur les sujets de sécurité peuvent encore améliorer les choses, alors pas de discours il faut les appliquer, mais je souligne que le monde de la chasse n'a pas attendu les faiseurs de leçons en tous genres pour apporter le maximum de mesures pour la sécurité (formation responsable de battue, nouveau panneaux pour la signalisation, vêtements fluo, formation sécurité pour tous les chasseurs et autres dispositions ); quand n'est-il dans d'autres loisirs qui mettent souvent la vie d'autrui en danger ? Je suis bien conscient que lorsque qu'un accident grave arrive, les personnes concernées sont dans un désarroi total et les mots pour définir la peine de chacun sont introuvables mais malheureusement le risque zéro n'existe pas, donc faisons toujours preuve d'une grande prudence et restons vigilants.



Enfin pour terminer sur la chasse en général, je suis lassé de voir que la chasse et les chasseurs sont toujours stigmatisés de la sorte. Il faut arrêter de croire que l'on boit pendant la chasse, nous sommes des gens responsables et nous avons conscience que l'on ne joue pas avec l'alcool, tout comme quand on est au volant. On nous colle une sale image mais nous ne sommes pas pires ni mieux que les autres, n'écoutons pas les "GOUROUS "de certaines O.N.G. qui ne font que diviser les gens entre eux, a-t-on besoin de cela en ce moment ? NON.... Je vais après cet avis personnel donner quelques nouvelles de notre association qui continue son chemin dans cette tourmente idéologique et technocrate des « anti tout ».



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE  
AGREEE**

**DE SAINT-JEAN-LIGOURE.**

**A.C.C.A.**

Enfin ! Cette année, nous avons pu grâce aux améliorations sanitaires, réorganiser notre traditionnelle soirée paëlla, celle-ci a été d'un grand succès car nous avons dû refuser des personnes par manque de place, les retrouvailles autour de ce plat convivial furent chaleureuses et amicales entre chasseurs et non chasseurs car je le rappelle, cette manifestation est ouverte à toutes et à tous. Le bénéfice réalisé va redonner un peu d'oxygène à notre association et permettre l'achat de matériel nécessaire à son fonctionnement, j'en profite au passage pour remercier les membres de l'A.C.C.A. qui, par leur travail, ont permis l'organisation de cette soirée.

Le gibier quant à lui est présent sur le territoire, le chevreuil se fait encore une bonne place, le sanglier un peu moins grâce à la gestion que nous appliquons afin que les dégâts soient maîtrisés chez nos agriculteurs qui rencontrent beaucoup de difficultés en



ces temps agités, le petit gibier quant à lui se trouve toujours devant les mêmes problèmes récurrents : manque de couvert évident, prédation, routes, météo et autres, enfin malgré cela la chasse sur notre commune attire néanmoins encore autant d'adhérents , nous ne sommes pas là pour faire de la "tuerie" quoi qu'on en dise mais pour le plaisir de se retrouver le week-end. Les chasseurs de gros gibier cette saison ont effectués un très beau prélèvement avec **un sanglier de 110kg** réalisé par un jeune chasseur Corrézien invité par un de nos adhérents ;

bravo à lui pour son premier ! Bientôt la saison touchera à sa fin et il faudra préparer la suivante comme quoi la vie de l'A.C.C.A. ne s'arrête pas à la fermeture. Je termine cet article en remerciant toutes celles et ceux qui nous ont apporté aide et soutien au cours de cette année passée.

**Le président**

**Jean-Claude GOURGOUSSE.**

*Bravo à Florian !*



# 3<sup>ème</sup> EDITION DU TRAIL DE CHALUSSET



Crédit photos : Organisation trail : Nadège, Laurent, et Morgane



La 3<sup>ème</sup> édition du trail non urbain de **Chalusset** s'est déroulée le dimanche 20 novembre 2022 sur le magnifique site du Département de la Haute-Vienne. Joie et bonne humeur régnait parmi les compétiteurs. **Céline CHEYRONNAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Corinne BOULHAGUET, Conseillère municipale, et Fabrice REYROLLE, Conseiller municipal** ont remis les prix et ont félicité les participants pour leurs belles performances sportives. A Saint-Jean, on aime le sport !

## COMITE DES FETES

*Le comité des fêtes fait peau neuve et vous attend pour compléter son équipe de choc !*



**Lou, Sarah, Marianne, Emilie, Eric et Nico** ont repris le « comité de la fiesta » il y a moins d'un an dans l'idée de passer du temps avec vous. Retrouvez-nous pour dynamiser la vie de notre village, partager des moments conviviaux, se rencontrer et faire la fête. Les prochains événements phares du comité des fêtes seront le **tournoi de belote** et la **fête de la Saint-Jean**.

**A NOTER DANS VOS AGENDAS :**

\*\*\*

**1<sup>er</sup> avril 2023 : mini tournoi de belote avec de supers lots.**

**24 juin 2023 : fête de la Saint-Jean.**





# CALENDRIER DES POMPIERS

Chaque année a lieu la traditionnelle distribution du calendrier des pompiers à la population. La Commune de Saint-Jean-Ligoure dépend géographiquement du centre de secours principal de Pierre-Buffière. Lors de leur tournée, deux jeunes sapeurs sont venus présenter l'édition 2023 aux élus. **Didier MARCELLAUD, Maire, Céline CHEYRONNAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Nicolas DE JESUS, 2<sup>ème</sup> Adjoint** ont félicité les 59 jeunes fréquentant l'école des jeunes sapeurs-pompiers rattachée à la caserne de Pierre-Buffière. D'ailleurs, trois enfants de notre petite localité sont inscrits actuellement. Monsieur le Maire a évoqué les missions de plus en plus nombreuses et complexes réalisées par ces soldats du feu bénévoles. « leur présence est indispensable et le maillage Départemental parfaitement adapté au temps d'intervention dans le « secours à personne »

a précisé le Maire en adressant ses remerciements et sa reconnaissance à **Johan VANSTEEN**, Chef de Centre très impliqué dans l'excellent fonctionnement du Centre de Secours de Pierre-Buffière.

Récemment, le Conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure a délibéré à l'unanimité en faveur de la construction du futur Centre de Secours sur le site de **Chabanas** afin de donner à nos amis sapeurs-pompiers le plus rapidement possible les meilleures conditions d'exercice de leurs missions.



*Crédit photos : Catherine MECHAIN*

Les communes de la zone d'intervention sont amenées à participer financièrement aux travaux de construction du futur centre dont le montant s'élève à la somme de **1.993.808,00€ T.T.C.** avec un reste à charge pour l'ensemble des Communes de **598.142,00€**. **Notre collectivité devrait verser une somme d'environ 32.559,00€**



# CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Où se trouve le Comptoir ?

Dans la rue principale,  
à côté de la bibliothèque  
communale.



Depuis 2009, l'association « li en goure » poursuit ses objectifs, maintenir des services de proximité, animer la vie sociale, et œuvrer pour la promotion et le soutien de l'économie locale. Avec le Comptoir, l'association met à la disposition des habitants un lieu de vie, commerce, bar, ouvert à tous 6 jours sur 7, en centre bourg, et qui propose tout à la fois :

Une offre de services de proximité uniques sur la commune :

- épicerie de produits de première nécessité mais surtout des producteurs locaux avec un large choix de viandes charcuteries et fromages
- dépôt vente pour divers produits d'artisanat.
- accès internet et mise à disposition de matériel informatique
- dépôt de pain
- vente du journal
- vente de tabac
- point de vente pour le gaz bouteille
- point de vente des cartes de pêche
- mise à disposition des brochures de l'office du tourisme
- panneau de petites annonces particuliers et professionnels.





# CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Le Comptoir : un lieu de vie qui s'est installé dans le paysage de la vallée de la Ligoure.



Une offre d'animations variées : concert, théâtre, expositions, projection de film, soirées ou après-midi jeux, sorties nature, balades pique-nique, repas, ateliers divers adultes et/ou enfants, dégustations de produits de producteurs...

Vous pourrez retrouver toutes nos infos et événements sur notre page facebook Le Comptoir.



Et si vous avez envie de nous rejoindre, vous êtes les bienvenus !

Animations, participation au projet associatif, recherche de produits locaux, permanences du dimanche...Ou toute autre idée !

Nous comptons sur la participation de tous pour soutenir l'association.

Un dernier mot, pour remercier Leila, pour toute la gentillesse et l'implication qu'elle a mis au service de l'association et de ses nombreux usagers. Et un grand merci aussi à Claire et Blandine qui reprennent le flambeau depuis le premier novembre pour faire vivre ce si beau projet.

L'association vous souhaite une très heureuse année 2023  
Téléphone : 06 45 15 46 43 mail : liengoure@gmail.com

## HORAIRES D'OUVERTURE hors vacances et été :

- mardi de 8h30 à 10h30 et de 16h30 à 19h30
- mercredi de 8h30 à 11h
- jeudi de 8h30 à 10h30 et de 16h30 à 19h30
- vendredi de 8h30 à 10h30 et de 17h30 à 20h30
- samedi de 10h à 13h et de 17h à 19h30
- dimanche de 10h à 13h





# Coin Jeux des Grands

## MOTS FLÉCHÉS

FLEUR DES CHAMPS DÉCOR DE JARDIN	NON RELIGIEUX VARIÉTÉ DE PLANTE	VILLE ALLEMANDE	MIS EN TERRE PLANTE GRIMPANTE	AMAS	NOTE DU CHEF ESPACE VERT	DÉGRINGOLÂMES PLANTES QUI PASSENT L'HIVER
LEQUEL PAILLIS		C'EST EN FAIT UN ACACIA DÉTESTE	VITALE AU JARDIN JARDIN D'HIVER	PLANTE SUCCULENTE CAPITALE DE LA MONGOLIE		QUATRE ROMAINS FLEUR ROYALE
AGENT DE LIAISON SORBIER		MOS PRINTEMPIER OUTIL DE JARDINER		ASTER DES MONTAGNES CHAPEAU CLAQUE	HÉROÏNE DE LA SÉRIE NCIS	VERBAL FRUIT DE LA TREILLE
BUGLE PETIT PIN ARBRE ÉPINEUX		DOMINA DEUX À ROME				FILS DE NOÉ TRAVAIL FORCÉ
AFFLUENT DU DOUBS VIEUX DO			ÉCHASSIER			PRONOM RÉFLÉCHI FUMURE
			CA SUFFIT ! DONNE UNE TULIPE OU UN GLAIEUL			DÉSHERBE
	PROME-NEUSE	HÉSITONS PHOTO-GRAPHE DU XIX <sup>e</sup> ?				TERRINE
RENDIT HOMMAGE	PÉRIODE DES FOINS GENÈT ÉPINEUX		IMAGES PIEUSES	TAPE SUR LE SYSTÈME	DIVAGUA TUTEURÉ	VILLE DES HAUTES-ALPES RELATION PASSÉE
BÈCHE, BINE ET ARROSE LA MAIN VERTÉ EN EST UN					SANS ERREUR	
		FLEUR TOXIQUE ABIMÉ				TERRE CEINTE TEL UN BONSAÏ
CELLULE DE RÉFLEXION VIEILLES PIÈCES				POIGNÉE CLIMAT		TIGRE OU MARTAGON
		FAIT L'AFFAIRE	STRIA			FEUILLETÉ
GRAMINÉE	SANG VÉGÉTAL		DÉMODÉ			ARTICLE
		GENRE DE MARGUERITE			DECOUVERTES	

## SUDOKU

		3			1		9	
	2	8				5		
					6	7		4
			9	2			7	
	1						5	9
				3				6
			4	6				
3	9	4						
		1		5				





# Coin Jardinage



## Comment tailler la lavande ?



Tailler la lavande après la floraison permet de lui garder une belle allure et d'éviter qu'elle ne s'affaisse en fin d'été. Éliminez ainsi le bois mort de la lavande - surtout sur les vieux pieds - et gardez les brins pour en faire des bouquets secs et remplir des sachets parfumés. Comment tailler la lavande en vous aidant de ce schéma en 4 étapes simples de taille.

### Quelle forme doit prendre la taille ?

**La taille de la lavande**, contrairement à beaucoup d'arbustes d'été, n'a pas exclusivement pour but d'augmenter la floraison. C'est avant tout une taille de conservation des touffes. Si les plantes ne sont pas taillées, elles prennent une allure dégingandée, et la première pluie d'été les couche au sol.

Avec un sécateur (si vous avez peu de pieds) ou une cisaille à haie, taillez toutes les tiges florales de **20-25 cm**, en arrondissant la touffe. Une fois cela fait, refaites **une deuxième taille**, en raccourcissant de **10 cm toutes les tiges**, juste au-dessus d'un beau bourgeon. Cela va provoquer de nouveaux départs, et un épaississement de la plante.

Terminez en éliminant **le bois mort, les brindilles sèches ou malingres**. Si la touffe est âgée et dégarnie, essayez de la rajeunir en coupant à ras une ou deux branches parmi les plus anciennes (on peut ôter jusqu'à **30 %** de la végétation sans que la plante en souffre trop). Favorisez la ramification d'autres tiges en les taillant au-dessus d'un départ de jeunes pousses.

### Quand tailler la lavande ?

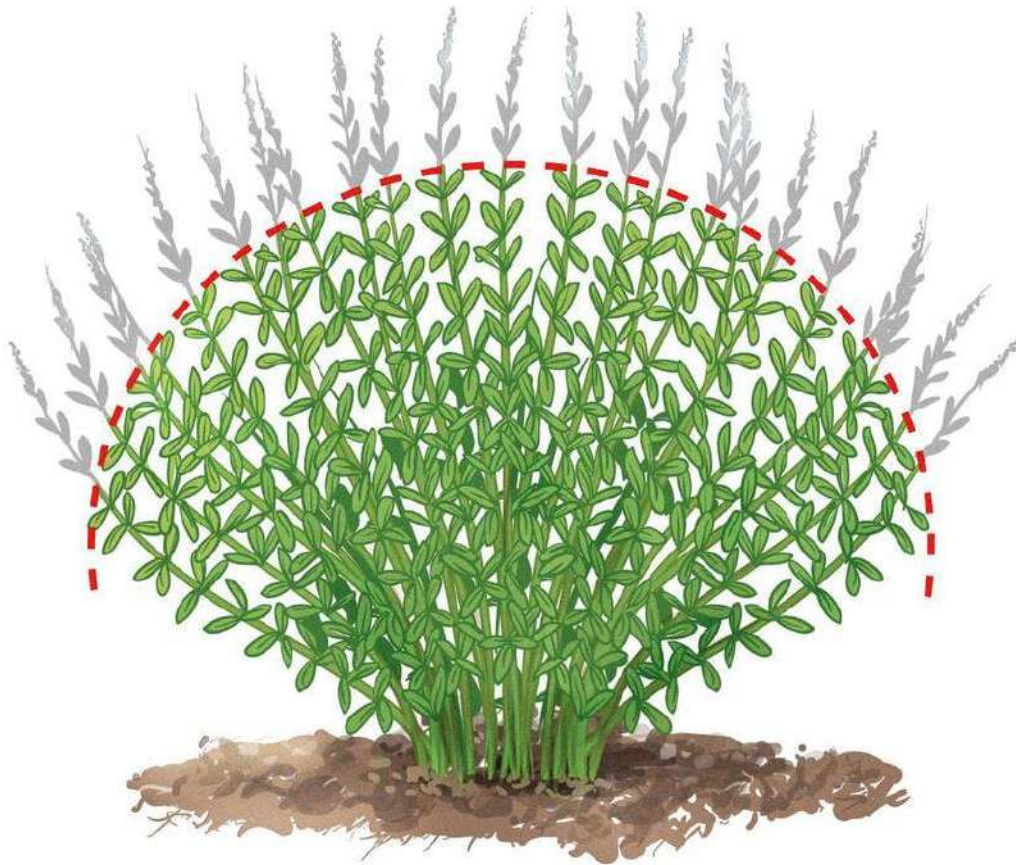
Il est nécessaire de tailler (légèrement) les jeunes plants **trois fois dans l'année**, pour qu'ils se densifient : **en février, mars et avril**. Un plant adulte (3 ans) ne sera taillé que deux fois dans l'année, en **mars et août**.

#### **Le saviez-vous ?**

Si vous tenez à conserver les fleurs sèches, cueillez-les juste avant qu'elles ne s'ouvrent. Enfermez-les dans de petits sachets de tissu, pour parfumer vos armoires.



## Tailler les lavandes en 4 étapes :



1. **Taillez une première fois toutes les tiges florales** de la lavande le plus près possible de leur départ sur les rameaux ligneux.
2. **Retaillez une seconde fois, au sécateur**, juste au-dessus d'un beau bourgeon.
3. **Arrondissez** la touffe en lui donnant une silhouette harmonieuse.
4. **Si vous possédez une haie de lavandes**, utilisez un petit taille-haie à batterie. Simplifiez l'opération en taillant une seule fois assez court. Repassez avec un sécateur pour tailler les grosses branches qui sortent du rang.

## Solutions des jeux des grands

### Sudoku

6	4	3	5	7	1	8	9	2
7	2	8	3	9	4	5	6	1
1	5	9	2	8	6	7	3	4
4	3	6	9	2	5	1	7	8
8	1	2	6	4	7	3	5	9
9	7	5	1	3	8	4	2	6
5	8	7	4	6	9	2	1	3
3	9	4	7	1	2	6	8	5
2	6	1	8	5	3	9	4	7

C	L	U	S	T	L	D							
R	O	C	A	I	L	L	E	A	G	A	V	E	
	Q	U	I		M	I	M	O	S	A		I	V
M	U	L	C	H		E	A	U		Z	I	V	A
	E	T		A	V	R	I	L		O	R	A	L
A	L	I	S	I	E	R		A	R	N	I	C	A
	I	V	E		R	E	G	N	A		S	E	M
A	C	A	C	I	A		I	B	I	S		S	E
	O	R	A	I	N		B	A	S	T	E		S
U	T		T		D	O	U	T	I	O	N	S	
	F	E	N	A	I	S	O	N		G	A	P	
S	A	L	U	A		G		R		E	R	R	A
	J	A	R	D	I	N	E		E	X	A	C	T
D	O	N		A	C	O	N	I	T		I	L	E
	N	E	U	R	O	N	E		A	N	S	E	
E	C	U	S		N		R	A	Y	A			L
		S	E	V	E		V	I	E	I	L	L	I
B	L	E		A	S	T	E	R		N	U	E	S

### MOTS FLÉCHÉS



# Adresses utiles

**SAINT-JEAN  
LIGOURE**  
une commune riche d'histoire(s)

## Commerces



### Le Bistrot St Jean

CAFÉ, RESTAURANT, CAVE À VIN, ÉPICERIE  
Stéphanie ALLONEAU  
Place du 8 Mai 1945  
Tél. 05 87 50 30 89  
contact@bistrot-st-jean.fr



### La Petite boulange

DISTRIBUTEUR DE PAINS  
Benoît GOUTTEFANGEAS  
Tél. 06.18.96.06.04  
contact@sdalimoges.fr

## Producteurs



### Œufs bio

M. & Mme LAVAUD  
Lieu dit Lauterie  
Tél. 05 55.00.65.85



### Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER  
Lieu dit Légonie  
Tél. 05.55.00.69.46

## Artisans



### Menuisier Ebéniste

« Lo' Talhier »  
Laurent PAROT  
Lieu dit Chabreloute  
Tél. 05.55.00.45.90



### MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS  
Lieu dit Samie  
Tél. 06.99.71.24.40



### Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin  
Lieu dit Le Pertuis  
Tél. 06.81.91.36.07



### Terrasse – Parquet – Ouvrage bois

“Happy Deck”  
Yannick LAMBROS  
Lieu dit Les Vigeries  
Tél. 06.28.93.18.78



### Travaux agricoles

Aline GOURCEROL  
Lieu dit Le Puy Lapaue  
Tél. 05.55.00.94.60



### Écuries

Karine ROUX  
Lieu dit La Cipièrre  
Tél. 06.22.38.17.97



### Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET  
La Grande pièce  
Tél. 05.55.00.94.18

# Adresses utiles

**SAINT-JEAN  
LIGOURE**  
une commune riche d'histoire(s)

## Gardiennes agréées



Isabelle BERRUELLE  
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET  
Tél. 06.19.83.77.93

Laurence DEGEORGES  
Tél. 07.77.07.08.28

## Local communal de Santé et Bien-être

### Infirmières

Lucie BRUN  
Tél. 06.34.31.71.07



### Diététicienne

Pauline COURTOIS  
Tél. 06.43.33.52.74 *sur RDV*



## Associations



### A.C.C.A. (Société de chasse)

Président : Jean-Claude  
GOURGOUSSE  
Tél. 06.79.69.89.32.



### AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)  
Président : Didier MARCELLAUD  
Tél. 05.55.00.95.27



### Comité des Fêtes

Président : Sarah ESCOLA  
Tél. 06.89.63.63.61



### Parents d'élèves

Président : David ROBINE  
Tél. 06.07.78.64.72



### Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs  
(Fleurissement)  
Président : Laurent LEBRAUD  
Tél. 06.03.38.30.82

## Tourisme



**Gîte de Richebourg**  
Mr SENAMAUD  
Lieu-dit « Richebourg »  
Tél. 06.50.23.93.11



**Location - Événementiels**  
« Les Granges de la Goutte »  
Lieu dit La Goutte  
Tél. 06.23.52.00.59



# Les services communaux

## FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

### Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,  
de  
8h50 à 12h00  
et  
13h40 à 16h20

Tél. : **05.55.44.76.46**

## GARDERIE MUNICIPALE

**Lieu groupe scolaire : 09.67.82.76.46**

Vos interlocuteurs :

**Aurélien Raineix, Ornélia Tallet**

Personnels encadrants :

**Aurélien Raineix, Ornélia Tallet, Vanessa Capelle**

Le matin de 7h00 à 8h40

Le soir de 16h20 à **19h00**

**Coût : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir**

## CANTINE SCOLAIRE

**Lieu groupe scolaire :**

**05.55.44.76.46**

Votre interlocuteur :

**Aurélien Raineix**

Personnels encadrants :

**Aurélien Raineix, Ornélia Tallet**

Coût :

- **2.75€** par repas et par enfant
- **4.30€** par repas et par adulte

## ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

**1.60€/m<sup>3</sup>**

Taxe raccordement au réseau  
d'assainissement collectif des  
maisons neuves : **2000€**

## CIMETIERE

**Les concessions :**

- Terrain commun : **10€/m<sup>2</sup>**
- Concession trentenaire : **25€/ m<sup>2</sup>**
- Concession cinquantenaire : **40€/ m<sup>2</sup>**
- Concession perpétuelle : **100€/ m<sup>2</sup>**

**Le columbarium :**

Ce service propose uniquement la location  
des cases.

- Pour une durée de 15 ans : **300€**
- Pour une durée de 30 ans : **500€**
- Redevance d'ouverture : **30€**

**Le caveau communal :**

- Pendant les six premiers mois : **gratuit**
- Jusqu'à 12 mois : **100€/mois**
- Au-delà : **300€/mois**

**Le jardin du souvenir :** redevance unique  
de **200€**

Remarque : les particuliers et les  
entreprises qui sont amenés à intervenir  
pour des travaux de nettoyage de caveau,  
de construction ou de rénovation de  
sépultures doivent auparavant informer le  
secrétariat de mairie et s'acquitter d'une  
redevance de **30€**.

## LOCATION

### SALLE DES FETES

**Location habitants commune :**

- Salle des Fêtes seule : **100€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **120€**
- Option chauffage : + **30€**

**Location habitants hors commune  
et entreprises :**

- Salle des Fêtes seule : **230€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **250€**
- Option chauffage : + **30€**  
(du 15 octobre au 15 avril)

**Location associations commune :**

- Salle des Fêtes seule : **gratuit**
- Salle des Fêtes et cuisine : **gratuit**
- Option chauffage : **gratuit**

**Conditions à remplir pour utiliser  
les locaux :**

- **Fournir une attestation d'assurance** (particuliers, associations  
et entreprises).
- **Verser une caution** par chèque  
du montant total de la location.  
Celui-ci sera restitué après  
paiement.
- **Remarque :**  
**en cas de dégradation, le coût  
réel du matériel sera facturé**  
aux personnes ayant loué les  
locaux. Si les locaux sont  
restitués sans nettoyage, celui-ci  
sera facturé **200€**.

*Ces tarifs sont susceptibles d'être  
modifiés par délibération du  
conseil municipal qui seule fait foi.*

# Vie Pratique

SAINT-JEAN  
LIGOURE  
une commune rattachée d'Orange

## La Mairie

Votre interlocutrice : **Catherine Méchain**

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

**Maire : D. MARCELLAUD**

06 17 21 59 74 - icosdidier@hotmail.fr

Permanence le samedi matin

**1<sup>ère</sup> Adjointe : Céline Cheyronnaud**

06 48 85 09 82 - cheyronnaud@orange.fr

**2<sup>ème</sup> Adjoint : Nicolas De Jesus**

06 34 51 17 52 - dejesusnicolas@ymail.com

 Site internet :

[www.saintjeanligoure.fr](http://www.saintjeanligoure.fr)



Application « Panneaupocket »

Suivez toute l'actualité de la commune

Responsable de la communication :

Nicolas De Jesus

## La déchetterie à Nexon

 Horaires d'ouverture

Du Mardi au Samedi :

9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h15

 06 20 91 21 45

- La collecte des ordures ménagères est effectuée **un mardi sur deux** chaque mois.

- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.



Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

*Ont participé à la réalisation de ce numéro :*

Didier Marcellaud, *directeur de la publication,*

Céline Cheyronnaud, Nicolas de Jesus, Catherine Méchain, Georges Martin, Jean-Claude Gourgousse, Christelle Bobeau, le comité des fêtes, Anne Ratinaud, Nicole Leblois, Marcel Regaudie, Service communication département.



Avenue des Tilleuls  
87260 Saint Jean Ligoure

Mail : [mairiesaintjeanligoure@orange.fr](mailto:mairiesaintjeanligoure@orange.fr)

 05 55 00 61 83



Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

## Les Gendarmeries

de notre zone géographique :



Horaires d'accueil

### Pierre-Buffière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 8h00 à 12h00

### Saint-Germain-Les-Belles :

Vendredi de 8h00 à 12h00

### Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

## La Poste de Pierre Buffière

 05 55 00 98 54



## Assistante sociale

Permanence Mercredi 9h/12h  
à **Pierre-Buffière** - 4 ter Av. de Toulouse

Laurence MOCAER

 05 55 30 11 98







*Cérémonie du souvenir du 11 novembre 2022  
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers de Pierre-Buffière*